

# DÉCONFINEMENT & TÉLÉTRAVAIL L'AMBIGUITÉ EST SOUVENT SOURCE D'IMPRUDENCE

Pour la CFDT la période du 11 mai au 2 juin doit être une période d'observation où il convient avant tout de protéger les individus et de contribuer à la non-propagation du virus ! C'est Matignon qui le dit...

## Matignon présente sa stratégie de déconfinement.

« Le risque d'une seconde vague, qui viendrait frapper un tissu hospitalier fragilisé, qui imposerait un re-confinement, qui ruinerait les efforts et les sacrifices consentis au cours de ces 8 semaines, est un risque sérieux, un risque qu'il faut prendre au sérieux. »

« Le déconfinement doit aussi permettre la reprise de la vie économique. Pour cela, il nous faut réorganiser la vie au travail. Le télétravail doit être maintenu partout où c'est possible, au moins dans les 3 prochaines semaines. Je le demande avec insistance aux entreprises. Nous en avons mesuré depuis la mi-mars le déploiement massif. Personne n'en ignore les contraintes, mais celui-ci doit se poursuivre pour limiter le recours aux transports publics et pour limiter plus globalement les contacts. Il n'y a pas sur ce sujet un avant et un après 11 mai. »

Extrait de la présentation de la stratégie nationale de déconfinement du Premier Ministre, le 28 /04/20

**La Poste reconnaît l'efficacité des métiers support dans cette période de crise sanitaire. Le télétravail n'a pas été source de dysfonctionnement.**

**Il n'y a donc aucune raison à un retour précipité sur les sites de travail.**

## La Poste présente une déclinaison ambiguë.

« Les mesures de prévention prises pour le déconfinement : conditions sanitaires préalables : le télétravail doit être maintenu, partout où cela est possible, au moins jusqu'au 2 juin pour limiter le recours aux transports publics. »

« Avec l'accord du manager et sans préjudice à l'activité, le télétravail à temps plein peut constituer une option au début de la période de déconfinement, partout où cela est possible les premières semaines et en vue de limiter le recours aux transports publics. Dans ce cas de figure, le télétravail pourra être maintenu jusqu'au 2 juin 2020. »

Extrait de la présentation de La Poste pour les CHSCT

Il revient donc à chaque manager d'évaluer s'il va utiliser cette « option » ou non... dans cette situation sanitaire inédite, de totale inconnue, les managers auront la responsabilité de la protection de leurs collaborateurs. Et les 3 prochaines semaines doivent servir à évaluer les conséquences du déconfinement et envisager les meilleures options possibles pour la suite.

**Un retour précipité peut engendrer un regain de contamination et impacter le taux d'absentéisme à La Poste. C'est donc bien avec une extrême prudence que le déconfinement doit s'effectuer.**



**LA CFDT LE DEMANDE AVEC INSISTANCE AUX MANAGERS !**

**LE TÉLÉTRAVAIL À 100% DOIT RESTER LA RÈGLE  
JUSQU'AU 2 JUIN DANS UN PREMIER TEMPS.**

**LE RETOUR SUR SITE SUR LA BASE DU VOLONTARIAT UNIQUEMENT  
ET AVEC PRUDENCE !**